

Les personnels du Lycée Léonard de Vinci
2 Boulevard Berlioz
78100 Saint Germain en Laye

Monsieur le Directeur Académique des Yvelines
S/C de Mme Léna Rochefort, Proviseur du Lycée Léonard de Vinci

A Saint Germain en Laye,
Jeudi 9 mai 2022

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons appris votre décision de retirer à notre établissement l'équivalent de 0,2 équivalent temps plein d'AED pour la rentrée 2022. Ce retrait viendrait se cumuler avec la perte de 0,3 équivalent temps plein décidée à la rentrée précédente. Nous ne voyons pas comment nous pourrions fonctionner durant l'année scolaire prochaine avec un demi poste de moins qu'à la rentrée 2020.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible pour nous que notre Conseil d'Administration vient d'adopter une motion, très largement votée par l'ensemble des élus des enseignants, des personnels ATTEE, des parents d'élèves, et des élèves, dans laquelle nous vous demandions au contraire d'abonder notre dotation d'un poste d'AED supplémentaire et d'un poste de CPE.

Dans le contexte particulier de la ville de Saint Germain en Laye, marqué par une forte hiérarchisation des quatre lycées publics de la ville, l'absence de carte scolaire, et une carte des formations qui renforce les effets de tri social induits par l'image de certains établissements jugés moins prestigieux, nous accueillons un public scolaire de profil divers, dont les besoins importants de suivi et d'accompagnement ont considérablement accrus par deux années de pandémie. Les missions accomplies par nos personnels de vie scolaires sont essentielles au bon fonctionnement de l'établissement. Ils assurent le lien avec les familles, éduquent nos élèves à la citoyenneté, et contribuent au bien être des élèves, à leur réussite scolaire et à créer un climat de travail serein pour l'ensemble de la communauté éducative.

Entièrement reconstruit sur site et agrandi, notre établissement, autrefois constitué d'un bâtiment de plein pied accueillant environ 550 élèves en septembre 2018, est désormais un lycée sur trois étages, avec un peu plus de 700 élèves depuis la rentrée 2019. Il est conçu pour accueillir, à terme 1000 élèves. Le poste d'AED supplémentaire accordé en septembre 2019, portant notre dotation à 4,5 postes d'AED ne permettait déjà pas de compenser l'augmentation des effectifs et les besoins de surveillance accrus par l'augmentation de la superficie du bâtiment. Pour autant, un retrait de 0,2 équivalent temps plein d'AED a été décidé en juin 2021, si bien que nous ne disposons plus cette année que de 4,3 postes d'AED. Très concrètement, assurer une surveillance adéquate des couloirs des trois étages du bâtiment et de la cour, une présence au bureau de la vie scolaire et au réfectoire est totalement impossible avec si peu de personnels.

De plus, nous ne sommes dotés que d'un seul poste de CPE qui doit à lui seul gérer la vie scolaire et le suivi de plus de 700 élèves. Nous constatons chaque jour à quel point le suivi des

absences, l'accomplissement de tâches administratives diverses prennent le pas sur les autres missions des CPE et des AED évoquées au début de ce courrier, pourtant essentielles à la construction de jeunes adultes et futurs citoyens.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de renoncer au retrait de moyens de surveillance envisagé et d'attribuer à notre établissement davantage de moyens, à hauteur d'un poste d'AED à temps plein supplémentaire pour l'année 2022-2023, portant notre dotation à 5 temps plein d'AED et la création d'une poste de CPE, afin que notre vie scolaire soit en capacité d'accomplir au mieux ses missions auprès de nos élèves.

Nous vous assurons, Monsieur le Directeur Académique de notre plein et entier dévouement à la réussite de nos élèves et de notre attachement à un service public d'éducation de qualité,

Les personnels du Lycée Léonard de Vinci de Saint Germain en Laye